

la visite du président Reagan à Ottawa. Par ailleurs, les discussions bilatérales sur la modernisation des moyens de défense de l'espace aérien nord-américain se poursuivent et, en février 1983, les deux pays ont signé un accord sur les essais d'armes.

Les arrangements de partage des activités de production et de développement en matière de défense (DD/DPSA) entre le Canada et les États-Unis visent à assurer le maintien d'un équilibre à long terme pour l'acquisition réciproque de matériel de défense par les États-Unis et le Canada et à permettre l'utilisation des ressources industrielles, scientifiques et techniques des deux pays dans l'intérêt de la défense du continent. Durant la visite du président Reagan à Ottawa en mars, le Président et le premier ministre Trudeau ont confirmé l'importance qu'attachent les États-Unis et le Canada à ces accords, qui constituent la base de la coopération économique entre les deux pays au chapitre de la défense.

Pêches et frontières maritimes

En janvier 1977, le Canada a étendu à 200 milles ses limites territoriales sur les pêches et les États-Unis ont fait de même en mars de la même année. Du fait du chevauchement des zones maritimes, il est devenu nécessaire d'établir un nouveau cadre bilatéral de gestion et de coopération en matière de pêche, et de délimiter les frontières maritimes au large de la côte est, dans le détroit de Juan de Fuca et dans l'entrée de Dixon, dans le Pacifique, ainsi que dans la mer de Beaufort, dans l'Arctique.

Le 1er août 1977, les deux gouvernements ont nommé à cette fin des négociateurs chargés de recommander une solution à ces questions. Après 18 mois de négociations, ceux-ci se sont mis d'accord sur les procédures applicables à la gestion des ressources halieutiques et au règlement du différend frontalier sur la côte est. Des traités ont été signés à Washington le 29 mars 1979. Les négociations portant sur les trois autres frontières maritimes sont restées en suspens en attendant la délimitation finale de la frontière maritime de la côte est.

L'un des traités signés en mars 1979 prévoyait la soumission au règlement obligatoire de la Cour internationale de justice du litige entourant la délimitation de la frontière maritime de la côte est. Ce traité était directement lié à l'Accord sur les ressources halieutiques, qui prévoyait une gestion coopérative et un partage des stocks de la côte est. Pendant deux ans, le Sénat américain n'a pris aucune mesure en rapport avec ces traités. En mars 1981, le gouvernement canadien a exprimé sa vive déception en apprenant que l'administration américaine avait décidé de retirer l'Accord du Sénat, parce que ce dernier ne sanctionnerait pas sa ratification. Néanmoins, le 20 novembre 1981, les deux pays ont échangé des instruments de ratification mettant en vigueur le traité sur la délimitation de la frontière maritime, alors dissocié de l'Accord. La Cour internationale de justice est censée rendre son verdict au début de l'an prochain.